



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 24 juin 2020

Calendrier

Elections communales reportées pour les communes fusionnées au 1.01.2022 26 septembre 2021 (1^{er} tour) – 17 octobre 2021 (2^e tour)

Activités	Premier tour 26 septembre 2021	Second tour 17 octobre 2021
a) Demande du mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 13 août 2021, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 16 août 2021, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 23 août 2021, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 29 septembre 2021, jusqu'à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouvelles personnes candidates (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021, jusqu'à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021, jusqu'à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 16 septembre 2021	Mardi 12 octobre 2021
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 21 septembre 2021, à 12 heures	Mardi 12 octobre 2021, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 26 septembre 2021	Dimanche 17 octobre 2021
j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet	
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et 152 al. 2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public	
l) Assermentation par les préfets (art. 94 al. 3 LEDP)	Selon convenances	
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle (art. 60 al. 4 LEDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les Préfets	

Pour tout renseignement complémentaire

Nicolas Fellay, responsable Droits politiques, T +41 26 305 10 63

Informations complémentaires:

- 16 au 31 octobre : vacances scolaires
- 26 septembre et 28 novembre : votations populaires fédérales
- Communes potentiellement concernées : Murten/Morat / Gempnach / Galmiz ...